

REMBOURSEMENT DE CONSIGNATION

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
ASNIERES SUR SEINE
167-177, Avenue JOLIOT CURIE
92013 NANTERRE CEDEX

L'Officier du Ministère Public
à
Madame

Dossier n°

Suite à la requête en exonération ou à la réclamation, l'officier du ministère public a rendu une décision prononçant un classement sans suite pour l(es) infraction(s) suivante(s) :

- 1 fois 000210 INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE ART.R.412-30 AL.1,AL.2, AL.3 C.ROUTE. ART.R.412-30 AL.4,AL.5 C.ROUTE. Infraction(s) relevée(s) à PARIS 11EME(75011), INTERSECTION DU BOULEVARD RICHARD LENOIR ET DE LA RUE OBERKAMPF, dans le sens PLACE DE LA BASTILLE VERS L'AVENUE DE LA REPUBLIQU en date du 21/09/2013 à 05h42, par procès verbal n° 4079403041, dressé par CACIR, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Vous trouverez joint à ce courrier un formulaire vous permettant d'obtenir le remboursement de votre consignation.

Pour obtenir ce remboursement, vous devez vérifier, corriger et compléter si nécessaire le formulaire puis l'envoyer à la Trésorerie indiquée dans le haut du formulaire en y joignant la preuve du paiement et un Relevé d'Identité Bancaire.

Fait à NANTERRE CEDEX, le 13 janvier 2015

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

